



DÉCISION n° 2025 104 / 0158

Objet : Contrat pour un concert dans le cadre de la Fête de la musique, avec le DJ Jérémie Challier, le samedi 21 juin 2025 à Vauvert.



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2503-001420

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour un concert dans le cadre de la Fête de la musique, le samedi 21 juin 2025 dans les arènes Jean Brunel à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une prestation avec le **DJ Jérémie CHALLIER**, est conclu et signé pour le samedi 21 juin 2025, dans les arènes Jean Brunel à Vauvert, entre **Monsieur Pierrick MENRAS** et la commune de Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de six cents euros TTC (600 € TTC).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année en cours, à l'article 6232-334-330.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **10 AVR. 2025**
Pour le maire,
l'adjointe déléguée à la culture



Laurence Emmanuelli

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....**10 AVR. 2025**
- sa notification le.....
- sa publication le.....**10 AVR. 2025**

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier